



## UNION EUROPÉENNE

### **Conseil Permanent de l'OSCE N 970 Vienne, 7 Novembre 2013**

---

#### **Déclaration de l'UE en réponse aux trois représentants personnels de la Présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination**

---

Nous remercions le Rabbin Andrew Baker, l'Ambassadeur Adil Akhmetov, et l'Ambassadeur Tetiana Izhevskaya pour leur rapport exhaustif sur leurs activités conduites au cours de l'année passée. Comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer très clairement lors de la conférence de Haut-Niveau à Tirana les 21-22 mai 2013, et en septembre dernier à Varsovie lors de la réunion annuelle de mise en œuvre des engagements de la dimension humaine, l'UE est fermement engagée dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, quels qu'en soient les motifs.

A cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par la montée de l'intolérance, du racisme et des discriminations dans l'espace OSCE, y compris dans les Etats membres de l'UE. Tous ces mouvements de haine, qu'ils soient racistes, antisémites, anti-musulmans, anti-chrétiens ou orientés contre d'autres communautés religieuses, ou qu'ils soient homophobes et fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ou bien encore perpétrés contre les roms et les sintis, sont contraires à toutes les valeurs des droits de l'homme et source de conflit.

Les engagements que nous avons pris à Copenhague (1990) mais aussi à Madrid (2007) constituent des références claires sur l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination, quels qu'en soient les fondements. Les droits et libertés fondamentales s'appliquent à tout être humain de manière universelle. Le respect et la compréhension mutuelle ne sauraient s'entendre de manière partielle ou ne s'appliquer qu'à une partie de nos citoyens.

L'Union européenne dispose d'un dispositif juridique solide pour lutter contre les discriminations et le racisme. Dans ce combat de longue haleine, une approche globale est nécessaire, à la fois pour lutter contre la formation des préjugés, poursuivre et condamner les crimes de haine, éliminer les discriminations dans tous les secteurs, lutter contre les discours de haine et promouvoir le respect mutuel, dans le cadre de la liberté d'expression.

L'éducation aux droits de l'homme et à la tolérance, à tous les âges de la vie, joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le racisme. L'enseignement des conséquences dramatiques de l'intolérance dans notre histoire collective, comme l'holocauste, doit faire partie des programmes scolaires.

Une bonne mise en œuvre de cette approche globale dépend aussi des données fiables pour identifier les tendances à l'œuvre. A cet égard, tout comme le rapport annuel du BIDDH sur les crimes de haine, les données collectées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne constituent un outil précieux pour guider les Etats membres de l'UE dans leur politique. L'Agence des droits fondamentaux publiera le 8 novembre un rapport sur l'antisémitisme et tiendra une conférence sur les crimes de haine les 12-13 novembre prochains.

S'agissant des activités des trois représentants personnels, nous avons pris note avec intérêt des réflexions en cours de la future présidence suisse afin d'en améliorer le fonctionnement. Une meilleure synergie des travaux des représentants personnels avec le département tolérance et non-discrimination du BIDDH, mais aussi, s'agissant de la lutte contre les discriminations contre les roms, avec le point focal pour les roms et les sintis, renforcerait l'efficacité de l'OSCE en la matière, de même qu'une meilleure coordination avec le Conseil de l'Europe et les autres instances internationales compétentes. L'Union Européenne est favorable à ce que les trois Représentants personnels entretiennent des synergies avec le Représentant personnel de la Présidence en exercice sur les questions de genre et, dans le cadre de leurs mandats, contribuent ainsi à la lutte contre la discrimination et la violence contre les femmes en introduisant une perspective de genre dans leurs domaines d'action.

Une meilleure articulation entre les activités des trois représentants eux-mêmes doit continuer aussi à être recherchée. Si la spécificité des discriminations concernées peut justifier une approche singulière, il est important de ne pas cloisonner nos actions afin de promouvoir l'efficacité et la fermeté dans notre approche globale de lutte contre toutes formes d'intolérance. Il nous semble essentiel de préserver le fondement commun à la lutte contre l'intolérance, à savoir : la lutte contre la haine de l'autre du fait de ses différences et l'affirmation de l'égalité de la personne humaine. Ces valeurs sont au cœur des engagements de l'OSCE, elles doivent être aussi au cœur de notre combat contre toutes les formes d'intolérance.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, l'Islande+, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; la Norvège, membre de l'Association européenne de libre-échange ; la République de Moldavie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine et le Monténégro demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.